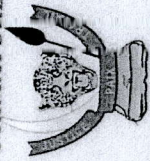


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 194/2023

A LA SOCIETE GENERAL INVESTMENT SERVICES « GIS »

Après avoir reçu le contrat du marché n° 027/CNJF/DNJ/CCPMP/2023, conclu avec le Comité National des IXes Jeux de la Francophonie, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million sept cent septante-huit mille huit cent quarante-trois, dix-huit centimes (USD 1 778 843,18) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains douze mille quatre cent cinquante-un, nonante centimes (USD 12 451,90).

Fait à Kinshasa, le 27/10/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général

